

799.1.3.0

Groupe intergouvernemental de l'expansion  
des échanges, de la coopération économique  
et de l'intégration régionale entre pays  
en développement (CNUCED)

---

Déclaration présentée par Monsieur A. Dunkel,  
Chef de la délégation suisse

---

(Genève, le 9 novembre 1970)

Monsieur le Président,

En 1968, à l'occasion de la Conférence de La Nouvelle Delhi, les Etats membres de la CNUCED avaient affirmé dans une Déclaration concertée [ 23 (II) ] que: "l'expansion des échanges, la coopération et l'intégration économiques entre pays en développement étaient un élément important d'une stratégie internationale du développement et devraient apporter une contribution essentielle au progrès économique de ces pays."

Cette Déclaration concertée n'est pas restée lettre morte puisque:

- d'une part, le groupe intergouvernemental dans lequel nous siégeons a été convoqué et bénéficie d'une documentation détaillée dont nous tenons à remercier le Secrétariat et que
- d'autre part, l'un des principaux domaines d'application de la Stratégie pour la Deuxième Décennie du Développement adoptée il y a à peine deux semaines par l'Assemblée générale des Nations Unies touche précisément à "l'expansion commerciale, à la coopération économique et à l'intégration régionale parmi les pays en développement.

Je tiens à exprimer la satisfaction de mes autorités face à cette évolution. Leur satisfaction est basée moins sur des considérations théoriques que sur des motifs concrets et spécifiques:

En effet:

- notre propre expérience de pays disposant d'un marché intérieur relativement limité et dépendant de l'extérieur pour la couverture de nombre de besoins essentiels nous a convaincus que même avec le pouvoir d'achat relativement élevé de nos millions de consommateurs, notre croissance économique est fortement dépendante d'un contexte économique plus large. Cette constatation est, à plus forte raison, valable pour les économies des pays en développement dont les pouvoirs d'achat individuels sont encore peu élevés, et dont 27 seulement sur 94 avaient en 1967 une population de plus de 10 millions d'habitants;
- dans la mise en oeuvre de notre politique de coopération au développement, nous nous sommes par ailleurs heurtés, à plus d'une reprise, aux inconvénients résultant de l'étroitesse des espaces économiques entrant en jeu, inconvénients qui se traduisent par une dispersion des efforts et la limitation concomitante de leur efficacité.

Ayant ainsi rappelé les principaux motifs qui justifient l'intérêt de mes autorités pour les efforts de coopération et d'intégration régionales entre pays en développement, il me paraît maintenant opportun de chercher à déterminer la mesure dans laquelle les travaux en cours dans notre Groupe répondent aux lignes d'action définies dans la Stratégie pour la Deuxième Décennie du Développement.

Selon le paragraphe 39 de cette Stratégie "les pays en développement poursuivront leurs efforts en vue de négocier et de mettre en oeuvre d'autres engagements pour instituer des plans d'intégration régionale et sous-régionale ou des mesures d'expansion des échanges entre eux."

Nous avons cru déceler dans les déclarations présentées jusqu'ici par les délégations de pays en développement ou de groupements de pays en développement la preuve d'un réel souci

- 3 -

de suivre l'appel contenu au paragraphe 39 de la Stratégie. Nous avons en particulier constaté:

- l'existence d'une volonté politique de la part de nombre de pays en développement de rechercher une coopération régionale effective;
- une conscience des possibilités et des limites de cette coopération;
- une volonté de tenir compte des circonstances propres à chaque groupement régional;
- un désir d'éviter le choix d'objectifs trop ambitieux et concrètement irréalisables;
- la prise en considération des sacrifices nécessaires à la réalisation des finalités des programmes de coopération régionale.

En bref, l'opportunité d'une progression par étapes, la nécessité d'une harmonisation des plans et des programmes de développement, harmonisation seule capable de conduire à la complémentarité indispensable au plein essor de cette coopération, l'intérêt qu'il y a à tirer les enseignements d'expériences infructueuses ont été bien mis en lumière au cours de nos débats.

Ainsi se trouvent réunis les premiers éléments qui devraient permettre de concrétiser les travaux de notre Groupe. En effet, il nous semblait, avant même que nos débats se soient engagés, que notre Groupe devrait en premier lieu se concentrer sur un échange d'expériences servant à la recherche de solutions aux problèmes rencontrés par les différents groupements régionaux existants. Cette préoccupation, nous avons pu le constater, nous la partageons avec vous, Monsieur le Président, puisque vous avez proposé vous-même l'établissement d'un catalogue des expériences dont feraient état les différents gouvernements et groupements représentés ici. Ce catalogue devrait servir à déterminer la mesure dans laquelle le Secrétariat de la CNUCED et les Etats membres représentés ici:

- pourraient participer à la recherche en commun de solutions

- 4 -

aux difficultés rencontrées par les différents groupements régionaux;

- seraient prêts à apporter leur appui à la constitution des dossiers lors de la préparation de négociations relatives à des groupements régionaux, notamment en assistant les pays en développement les moins avancés.

Les éléments que je viens d'évoquer sont essentiels, car, faute d'être pris en considération, ils rendraient difficile toute action concrète et efficace de soutien aux mouvements de coopération régionale entre pays en développement. Cela serait d'autant plus regrettable que de tels mouvements peuvent offrir le cadre nécessaire à une utilisation plus rationnelle des ressources extérieures et à une meilleure administration de l'effort d'aide.

Il convient à cet égard de rappeler que le paragraphe 40 de la Stratégie pour la Deuxième Décennie du Développement souligne que "les pays développés appuieront, en développant leur assistance financière et technique et en prenant des mesures dans le domaine de la politique commerciale, les initiatives de coopération régionale et sous-régionale des pays en voie de développement. A cet effet, ils envisageront particulièrement quelle aide ils peuvent apporter à toutes propositions concrètes que pourront avancer les pays en développement".

Afin de faciliter la mise en oeuvre de cette procédure, il pourrait sembler opportun de dépasser le stade d'une approche d'ensemble des problèmes qui est la nôtre actuellement, pour aborder une approche plus spécifique. Nous nous demandons en particulier s'il ne conviendrait pas d'approfondir les diagnostics posés par le Secrétariat dans l'intéressante documentation qu'il a préparée à l'intention de notre Groupe, et complétés par les différents exposés soumis à notre attention depuis le début de notre réunion. Cet approfondissement pourrait, à notre sens, s'opérer dans le cadre d'examen en commun - pays en développement membres d'un Groupe régional ou sous-régional, pays développés

- 5 -

ou en développement intéressés à ce Groupe, organisations internationales représentées à la CNUCED - de l'évolution de la situation et des perspectives d'avenir pour chaque mouvement de coopération pris indépendamment. Ainsi parviendrait-on à constituer une série de dossiers complets et précis, établis sur la base de ces examens en commun, qui seraient un utile instrument d'appréciation concertée à disposition des pays développés lorsqu'ils définissent, dans leur capitale, leur politique de coopération au développement. Une telle procédure de travail nous semble d'ailleurs correspondre au dispositif envisagé au paragraphe 6 de la partie B de la résolution du Conseil 53(VIII).

Merci, Monsieur le Président.